

Arrêter les traités de libre-échange et mettre en place des normes sociales et écologiques aux frontières de l'Europe

L'engagement : Nous refusons que les produits importés en Europe favorisent le dumping social et détruisent l'environnement au nom du moindre coût. Nous mettrons en place les mesures financières correctrices : ajustement carbone aux frontières et clauses sociales protectrices. Par principe, tout accord engageant des reculs dans des domaines clefs tels que l'agriculture, l'environnement, la santé, les métaux de base et les données numériques sera rejeté. Les funestes « tribunaux d'arbitrage », justice d'exception conçue pour les multinationales, doivent être purement et simplement interdits.

Objectif : Retrouver une souveraineté démocratique sur les secteurs stratégiques tels que la sécurité des données personnelles et le climat. L'enjeu pour l'UE est de rendre les normes internationales contraignantes grâce à ses accords commerciaux.

Quelle urgence ?

- L'Europe applique des normes sociales et environnementales souvent plus contraignantes que les autres producteurs mondiaux. Mais elle accepte, au nom du libre commerce, d'importer chez elle des produits ne respectant pas les normes sociales et environnementales qu'elle s'applique à elle-même.

- Depuis des décennies, les États membres des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail ont défini un corpus étendu de normes ambitieuses, tant en matière de protection de l'environnement (conventions de la CCNUCC dont accord de Paris, protection de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau, lutte contre la désertification, etc.) que de droit du travail (droits d'association et à la négociation collective, interdiction du travail forcé et du travail des enfants, droits à l'égalité de rémunération et à l'égalité des chances). Trop souvent, l'UE ne tient pas compte, lorsqu'elle importe des produits venus d'autres continents, de ces normes et des conditions sociales et environnementales de fabrication de ces marchandises.

- Exemples de normes sociales défailtantes dans les relations commerciales de l'UE :

- En Malaisie, le travail forcé de travailleurs migrants venus du Népal ou du Bangladesh est largement répandu dans les secteurs de l'électronique et l'industrie du caoutchouc, qui exportent massivement en Europe (5ème producteur mondial de préservatif). La Malaisie a pourtant ratifié la Convention n°29 mais celle-ci n'est pas respectée. La Commission Européenne a pour ambition de relancer des négociations commerciales avec la Malaisie. Ces négociations doivent être strictement conditionnées à l'abolition du travail forcé.

-

- D'après l'UNICEF, des centaines de milliers d'enfants travaillent informellement dans le secteur du textile au Bangladesh pour des sous-traitants de grands groupes internationaux, parfois jusqu'à 17h par jour. Le Bangladesh bénéficie de préférences tarifaires unilatérales de l'UE en vertu de son statut de « pays moins avancé ». La réglementation européenne prévoit que ces préférences peuvent être suspendues temporairement en cas de violation «grave et systématique» des conventions de l'OIT. La Commission européenne, interpellée par les syndicats et la société civile, refuse toujours d'appliquer la loi.

- L'inclusion de droits opposables dans les accords internationaux de l'UE ne serait pas uniquement bénéfique au progrès social chez nos partenaires commerciaux, mais pourrait également améliorer la situation en Europe. Bien que tous signataires de la Convention n°100, l'égalité de rémunération n'est une réalité dans aucun des États membres de l'UE, avec des écarts allant de 8% à plus de 20% (15.2 % en France en 2018 d'après la Commission). En rendant opposables les normes sociales contenues dans les accords commerciaux, ces clauses permettent à n'importe quel.e citoyen.ne de l'UE d'engager un recours devant une juridiction internationale contre un État membre ou l'UE.

Ce que nous proposons :

- **POUR un prix carbone au niveau européen** : Nous mettrons en place un Ajustement carbone aux frontières qui favorise la mise en place de mesures « nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux » et celle de mesures « se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables, si de telles mesures sont appliquées conjointement avec des restrictions à la production ou à la consommation nationale ».

- **POUR des Échanges Justes** : Pour nous, c'est le « juste échange » et non le « libre échange » qui doit être aux fondements de la politique commerciale de l'UE. Nous lutterons pour mettre fin au système de "dumping" envers les pays en développement. Pour chaque négociation d'accord commercial, le Printemps Européen défendra des normes plus élevées en matière de protection de l'environnement, des Droits Humains, de santé publique, de droits du travail, de services publics, du bien-être animal et de droits des consommateurs. Enfin, nous nous battons pour abolir les accords existants, qui sont une menace pour les normes environnementales et les Droits Humains.

- **POUR mettre fin aux Privilèges des Investisseurs** : Nous rejetons l'ensemble des mécanismes instaurant des privilèges spécifiques pour les entreprises multinationales. Nous nous opposerons au Mécanisme de Règlement des Différends entre Investisseurs et États (RDIE) et au Système des Tribunaux d'arbitrages, qui confèrent aux investisseurs internationaux des pouvoirs juridiques indûs pour poursuivre les autorités locales. Nous rejeterons également toute tentative de création d'une Cour Multilatérale de l'Investissement. En lieu et place, nous préserverons l'entière liberté réglementaire des politiques environnementales et sociales hors de toute menace de litiges internationaux en matière d'investissement.

- **POUR des Droits de Propriété Intellectuelle Équitables** : Nous revendiquons la priorité du droit aux soins de santé sur les profits des industries pharmaceutiques. Nous contesterons tous les brevets de propriété intellectuelle entravant l'accès universel aux produits de base tels que la nutrition et les médicaments.

- **POUR une Responsabilité Juridique des Multinationales** : Les entreprises multinationales doivent répondre de leurs violations des Droits Humains. Nous soutiendrons le Traité contraignant de l'ONU sur les Sociétés Transnationales et les Droits Humains. Nous demandons à l'ONU de faire pression en faveur d'un mécanisme exécutoire qui permette aux victimes de traduire ces sociétés en justice.